



désolidarisation de prêt bancaire

Par **ketamine**, le 12/12/2019 à 11:38

Bonjour,

Je suis actuellement désolidarisé avec ma conjointe du bien immobilier via un acte de licitation pour indivision.

Est-ce que ma conjointe propriétaire de ce bien a le droit d'exiger un loyer et/ou me déloger ?

Par **Visiteur**, le 12/12/2019 à 11:48

Bonjour

Vous évoquez un prêt bancaire ou la propriété du bien ?

Par **youris**, le 12/12/2019 à 18:06

bonjour,

si vous êtes indivisaire de ce bien et que vous l'occupez à titre privatif, l'autre indivisaire peut vous demander un indemnité d'occupation.

en matière immobilière, il n'y a pas de lien entre le financement d'un bien immobilier et sa propriété.

mais il est vrai que votre message n'est pas clair.

salutations